

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 24 octobre 2025

Etaient présents : M. Pierre GARBIL, M. Jean-Paul NIELACNY, Mme Sylvie BURELLIER, M. Didier PINAY, M. Philippe CIRUSSE, Mme Florence DUPUY, Mme Pascale BRUNELIN, M. Philippe BLANC, Mme Catherine BRICAUD, Mr Benjamin GARNIER, Mme Aurélie HOMEYER, M. Michel REY, Mme Marie-Christine GAREL, M. Yannick PLEVY,

Absent non excusé : Mme Claudine CHAZELLE,

Secrétaire de séance : Mme Florence DUPUY

Procès-verbal du dernier conseil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal

Demande de subvention du comité d'Entraide aux aînés

Le comité d'entraide des aînés de Pralong a en charge l'animation auprès des personnes âgées de la commune. C'est dans ce cadre que le comité d'entraide des aînés de Pralong sollicite une subvention pour l'achat des « colis des anciens » qui sont distribués traditionnellement à la fin de l'année. Monsieur le Maire explique que l'association a signé un contrat d'engagement républicain en date du 07 septembre 2023 conformément à l'article 12 de loi du 24 août 2021 qui fait obligation à toutes les associations qui sollicitent l'octroi d'une subvention, de s'engager par la souscription d'un contrat d'engagement républicain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande de subvention du comité d'Entraide aux Aînés et fixe la subvention annuelle à 2 700€

Convention de transport service de fourrière animale

Le Maire informe le Conseil municipal que la convention relative à la prise en charge et au transport des chiens et chats errants arrivant à échéance, il est nécessaire de conclure un nouvel accord. Dans le cadre du marché public passé par Loire Forez Agglomération, le Domaine du Bost à Mornand-en-Forez a été retenu pour assurer ce service.

La convention fixe les modalités d'intervention, les conditions financières et les délais de prise en charge (intervention sous 2 heures, du lundi au samedi). Elle est conclue jusqu'au 31 octobre 2026, avec possibilité de reconduction annuelle jusqu'en 2029.

Le Maire précise que cette convention vise à garantir un service de proximité efficace et réactif, tout en assurant le respect du bien-être animal et de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de transport avec le Domaine du Bost à Mornand en Forez

Points divers

Les violents orages ont endommagé le chemin des gouttes. Celui présente des troubles pour la sécurité des personnes. Il est donc nécessaire de faire une reprise des fossés afin de permettre à l'eau de s'écouler sans provoquer de dégâts. Les travaux débuteront en 2026

A Pralong, le 07 novembre 2025

Le secrétaire de Séance

Florence DUPUY



Le Maire

Pierre GARBIL

